



4b. Plan de zonage 1/2000e

REVISION

Approuvé par délibération du Conseil
Municipal du

Le Maire

Decembre 2014



LIMITES

--- limite communale ---

--- limite de zone ou de secteur ---

EMPLACEMENTS RESERVES

la liste des emplacements réservés

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

la liste des emplacements réservés

ELEMENTS DE PAYSAGE A CONSERVER

au titre de l'article L123-1-5°7° du code de l'urbanisme

ancienne décharge

zone non-aedificandi

zone non-aedificandi

Liste des emplacements réservés				
N° figurent sur le plan de zonage	Zone ou secteurs	Désignation des opérations	Bénéficiaire	Superficie approximative en m²
1	UA	Amorce d'une voie de desserte à partir de la rue de la Krenau - largeur 8 m	Commune	4
2	UB	Amorce d'une voie de desserte à partir de la rue de la Krenau - largeur 8 m	Commune	1,4
3	UBb	Amorce d'une voie de desserte à partir de la rue Valsen - largeur 8 m	Commune	4,6
4	UB	Amorce d'une voie de desserte à partir de la rue de la Krenau - largeur 8 m	Commune	4
5	UA	Amorce d'une voie de desserte à partir de la rue de la Krenau - largeur 8 m	Commune	4,2